



**BASTIDES 64**  
Association des Bastides  
des Pyrénées-Atlantiques



**BASTIDES D'AQUITAINE**  
**2è Rencontre, 15-16 oct.2011**



## La genèse des Pays d'art et d'histoire

### ***Intervention de Roland EYMARD*** **conseiller pour les VPAH à la DRAC Aquitaine**

Certains de nos concitoyens s'interrogent sur ce qu'ils appellent le « culte du patrimoine », le « tout patrimoine », ou encore les risques de « muséification » de nos paysages et de nos villes.

Cette vision, pas nécessairement fautive, n'est pas la seule ; on peut aussi considérer que l'attention prêtée au passé fait partie de l'identité humaine, comme nous l'indique ce texte du IV<sup>ème</sup> siècle :

*« son image dans ma mémoire, c'est son nom: non pas ce son de trois syllabes que je prononce quand je nomme Carthage, ni même ce nom que je pense en silence durant un court espace de temps, mais ce que je vois dans mon âme quand je prononce ce mot de trois syllabes, ou même avant de le prononcer. »* Saint Augustin

Plus près de nous, on peut noter que depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, au moins, une partie des activités intellectuelles de la société occidentale tourne autour de la notion de patrimoine.

Dans un premier temps les monuments recensés sont avant tout littéraires ; ce sont les mauristes recueillant et recopiant les archives les plus anciennes, c'est l'acquisition du « Beatus » de Saint Sever par le futur archevêque de Bordeaux, François de Sourdis, c'est la création de l'académie des inscriptions et belles lettres en 1663, c'est la recension des légendes irlandaises par Geoffrey Keating dans la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, etc....

Pendant la Révolution, tout se passe comme si la recherche des textes anciens se transformait et s'étendait à l'identification et la protection d'éléments immobiliers ou mobiliers anciens, recherche progressivement répandue à l'ensemble de l'opinion publique et non plus restreinte à quelques cercles d'amateurs d'antiquité. Cette préoccupation explique le sauvetage de nombreux édifices pendant la période révolutionnaire.

Tout au long des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, une réglementation se met progressivement en place pour aboutir, en France, à l'actuel code du patrimoine. Des mouvements d'opinion semblables se sont manifestés dans le monde entier et ont abouti à la signature (1972) de la convention pour la protection du patrimoine mondial au sein de l'UNESCO.

La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle voit aussi l'émergence d'un nouveau terrain d'étude et d'application, l'urbanisme. Ce domaine est illustré dans notre pays dans une revue intitulée « le musée social » (1894), synthèse de toutes les volontés de progrès social, sanitaire et architectural des années 1900. Le premier congrès national d'urbanisme se tient à Bordeaux en 1934.

Les destructions des deux guerres mondiales vont mettre au sein de la vie quotidienne de chacun le rapport avec la façon d'habiter, de vivre socialement, la volonté de se souvenir des racines.

Cet aspect très profond de la vie de nos concitoyens s'exprime depuis les années 1950 au moins par le cinéma, les spectacles historiques, la recherche ethnographique, la réglementation urbaine, etc... C'est donc à cette époque que se crée la politique des Villes d'art (1950/1970) puis des Pays et villes d'art et d'histoire (1985/1995) auprès du ministère de la culture puis au sein même de la Direction du Patrimoine.

Destinée à l'origine à la mise en valeur du patrimoine, cette procédure est mise à la disposition des collectivités afin de leur donner les moyens d'animer et de réfléchir sur l'ensemble de la problématique urbaine, architecturale et historique.